

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL COLLECTIF POUR MINEURS

SOMMAIRE

- I Présentation:** page 1
- II Fonctionnement:** page 1 et 2
 - 1. Encadrement
 - 2. Horaires d'ouverture du centre de loisirs (périscolaire, mercredis, vacances scolaires)
- III Modalités d'inscription:** page 2
 - 1. Documents d'inscriptions
 - 2. Modalités inscriptions et désistement périscolaire, mercredis et vacances scolaires
- IV Tarifs:** page 3
 - Périscolaire
 - Mercredis et vacances scolaires
 - Séjours
- V Santé et sécurité:** page 3
 - 1. Santé
 - 2. Sécurité
- VI Important:** page 3

I - PRESENTATION

Le Centre de Loisirs Arc en Ciel situé 110 rue du Moulin à Châteauneuf sur Isère est agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il est géré par l'association Familles Rurales (loi 1901) dont le siège social est situé à la même adresse. L'association est enregistrée au Journal Officiel à la date du 17 juin 1986. Elle est administrée par un Conseil d'Administration avec un président et un bureau élu par une assemblée générale, constituée par les familles adhérentes de l'association.

L'association Familles Rurales de Châteauneuf accueille les enfants de 3 ans à 12 ans et a pour objectif de développer des actions et services destinés à aider les familles dans leur vie quotidienne. Elle agit dans un esprit d'ouverture et d'accueil à tous, et fait appel à la participation, à la solidarité et à la responsabilité des adhérents.

Adhésion à Familles Rurales

Toute personne désireuse d'inscrire son enfant au centre de loisirs doit s'acquitter de la carte d'adhérent Familles Rurales de l'année civile en cours.

Cette carte permet de bénéficier :

- des activités de l'association et en particulier du centre de loisirs, de l'assurance,
- du service de défense des consommateurs, de l'environnement et des familles,
- de réduction dans certaines enseignes ,
- cette carte est valable dans les autres associations Familles Rurales (Beaumont Montoux, Alixan, Chanos Curson, ...)

II - FONCTIONNEMENT

1. Encadrement

Le centre de loisirs fonctionne avec une équipe pédagogique constituée d'un directeur diplômée, et d'une directrice adjointe, nommées par le Conseil d'Administration, d'animateurs BAFA, BPJEPS, CAP petite enfance, et de stagiaires. Le directeur élabore un projet pédagogique à partir du projet éducatif de l'association, et le met en place avec son équipe d'animation dans les activités prévues, suivant les différentes périodes d'accueil (périscolaire, mercredis, vacances, séjours ...). L'équipe pédagogique se réserve le droit de modifier à tout moment le programme initialement prévu, si elle le juge nécessaire.

Des intervenants extérieurs (spécialistes qualifiés, parents, bénévoles) peuvent être sollicités pour des activités plus spécifiques et en rapport avec le projet pédagogique.

2. Horaires d'ouverture du centre de loisirs :

Préambule : Les enfants doivent être impérativement accompagnés à l'intérieur de la structure et confiés à la personne chargée de l'accueil, et ceci pour des raisons évidentes de sécurité. L'enfant sera récupéré par une personne autorisée par la famille. Un enfant ne peut partir du centre et revenir pendant une même journée .

Périscolaire Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30. Les enfants inscrits sont accompagnés ou récupérés à l'école, à pied, par l'équipe d'encadrement. En période de pluie, il est souhaitable que l'enfant soit muni d'un vêtement adapté. Un goûter est servi au retour de l'école. Les enfants disposent d'une salle pour faire leurs devoirs sous la responsabilité d'un adulte. Une salle de jeux avec différents coins de vie, une salle d'activités, deux salles lecture et temps calme, une cour extérieure sont proposées aux autres.
---	--

Mercredi	7h30 à 18h30 Possibilité de s'inscrire à la journée/demi-journée avec ou sans repas Matin : 7h30-12h Repas : 12h-13h15 Après-midi : 13h15-18h30
Vacances scolaires	7h30 à 18h30 tous les jours de la semaine où le centre est ouvert. Un programme d'activités est affiché au centre, mis sur le site et sur Facebook. Le nombre de places est limité. Matin : 7h30-12h Repas : 12h-13h15 Après-midi : 13h15-18h30

III - MODALITES D'INSCRIPTIONS

L'accès au centre de loisirs est conditionné par l'inscription de l'enfant.

1. **Tous les documents d'inscriptions** doivent être dûment lus et remplis par les parents qui en acceptent les termes :

- règlement intérieur
- fiche sanitaire
- carte d'adhésion à l'association Familles Rurales
- quotient familial
- autorisation parentale

2. **L'inscription de présence au centre se fait sur le portail familles Inoé pour les périodes de vacances, les mercredis, et les périodes scolaires.**

	Inscription	Désistement
Périscolaire	Inscription 48h à l'avance sur l'espace famille (hors week-end), Inscription occasionnel pour le matin ou/et le soir peut s'effectuer 24h à l'avance par retour de mail en fonction des places disponibles.	Prévenir le directeur <u>24h à l'avance</u> , (le <u>vendredi avant 18h</u> pour l'absence du lundi), afin que la place réservée puisse être attribuée à un autre enfant, faute de quoi il vous sera facturé une heure de garde + goûter (péri scolaire soir).
Mercredi	Inscription 1 semaine avant sur le portail familles.	Prévenir le directeur <u>avant le vendredi 18h30</u> faute de quoi la réservation sera due.
Vacances scolaires	Inscription sur le portail familles dans le respect des dates limites d'inscription définies ,	En cas d'absence la journée vous sera facturée. La seule déduction possible par rapport à ce forfait sera : -en cas de maladie : 3 jours de carence seront appliqués, les jours suivants seront remboursés sur présentation d'un certificat médical.

IV - LES TARIFS

Les tarifs du centre de loisirs sont à disposition des parents, au centre.

Sont inclus dans le tarif : les repas et goûters.

Le centre est agréé pour recevoir les chèques et bons vacances loisirs de la CAF et de la MSA, les chèques vacances, les CESU.

Les factures sont établies en fin de mois, elles doivent être réglées dans un délai maximum de 15 jours.

L'association se réserve le droit de vérifier les quotients familiaux (QF) via CAF PRO.

<u>Périscolaire</u>	Le tarif est à l'heure, suivant QF, et le goûter est facturé dès la 1ère heure. chaque heure commencée est due;
<u>Mercredi et vacances scolaires</u>	Le tarif est à la journée ou demi-journée, suivant QF.
<u>Séjours</u>	Les tarifs sont fixés en fonction du budget de chaque séjour et sur le principe d'un tarif suivant le quotient familial. Conditions d'annulation selon les modalités précisées sur la fiche d'inscription.

IMPORTANT : Prenez soin de bien conserver vos factures, pour le récapitulatif des frais de garde en fin d'année (impôts).

V - SANTE ET SECURITE

1. Santé

Le centre de loisirs est réservé aux enfants en bonne santé n'ayant eu aucun contact avec des personnes atteintes de maladies contagieuses.

Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance et autorisation écrite des parents.

En cas de maladie ou d'accident survenu au centre, les parents sont prévenus pour décider avec le directeur de la conduite à tenir. Dans l'impossibilité de les joindre, la directrice appellera le médecin traitant ou celui de la structure. En cas d'urgence, il sera fait appel aux pompiers ou au SAMU.

Les maladies contagieuses chez un enfant doivent être signalées au directeur. De même la présence de parasites (poux...) doit être signalée et traitée énergiquement.

Les cas d'allergies alimentaires ou autres doivent être signalés par écrit au directeur.

Suivant l'allergie de l'enfant, nous pouvons demander à la famille de fournir un panier repas.

Les vaccinations obligatoires doivent être à jour.

2. Sécurité

Les parents doivent s'assurer que leurs enfants n'apportent au centre, aucun objet susceptible de blesser eux-mêmes ou leurs camarades.

Le centre ne prend pas la responsabilité des bijoux ou objets divers que les enfants peuvent apporter.

Les portables, jeux vidéo et MP3 sont interdits.

Les vêtements des enfants doivent être marqués pour éviter les échanges.

VI - IMPORTANT

Les enfants doivent être récupérés **impérativement avant 18h30**.

Prévenir en cas de retard exceptionnel et imprévisible.

Pour tout autre retard, il sera appliqué le **double du tarif de base**.

En cas de retards répétés des parents, les enfants pourront être refusés définitivement.

Les enfants doivent apporter **une gourde**, et des vêtements adaptés à la journée ,

Familles Rurales

Association de Châteauneuf sur Isère

110 Rue du Moulin

Association loi 1901, affiliée à Familles Rurales, fédération nationale

26 300 CHATEAUNEUF SUR ISERE

TEL 04 75 71 88 25

Fr-chateauneufsurisere@orange.fr

Règlement intérieur mis à jour le 17 Avril 2026